



COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 21 novembre 2018
Procès-verbal n° 16

Présidente Mme Maryse MOREAU
Présents MM. Roger GAULT, Gérard MOUSSAC et Jean-Louis OLIVIER.
Excusés MM. Didier DANIEL, Éric MAIOROFF et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 15 sans modification :

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
3	A	1	09/09/18	20694363	La Pallu (1) / Marigny St Léger (1)	Coupe de France	20/01/19
3	B	6	11/11/18	20694521	Jaunay Clan (1) / Poitiers Baroc (1)	Arrêté municipal	20/01/19
5	D	3	07/10/18	20695692	Chaunay (1) / Rouillé (2)		20/01/19
6	B	2	23/09/18	20730984	Coussay les Bois (3) / Antran (3)	Engagement tardif de Coussay les Bois (3)	09/12/18

SAISON 2018 - 2019 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
3	A	2	23/09/18	20694369	Antoigné (1) / La Pallu (1)	Match arrêté pour blessure	27/01/19
6	F	1	22/09/18	20731164	Adriers (2) / Lathus Saulgé (1)	Match arrêté pour blessure	Samedi 08/12/18 à 20h

RAPPEL IMPORTANT

La Commission demande la plus grande vigilance :

- aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre
- aux capitaines et à l'encadrement des équipes avant la signature de la feuille de match

sur les remplacements et joueurs ou joueuses blessés

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86

Antran

Availles en Châtelleraut

Beaumont St Cyr

Béruges

Biard

Boivre

Bonnes

Bonneuil Matours / Archigny

Brion St Secondin

Brux

Buxerolles

Château Larcher

Châtelleraut Portugais

Chauvigny

Civaux

GJ 3 Vallées 86

GJ Val de Clouère

Ingrandes

Iteuil

Jardres

Jaunay Clan

La Ferrière / Magné

La Pallu



Leignes sur Fontaine
Leigné sur Usseau
L'Espinasse
Lhommaizé
Ligugé
Marigny St Léger
Mignaloux Beauvoir
Migné Auxances
Montamisé
Montmorillon
Naintré

Nieuil l'Espoir
Nord Vienne
Nouaillé Maupertuis
Payroux
Poitiers 3 cités
Poitiers Asac
Poitiers Baroc
Poitiers PTT
Rouillé
Senillé St Sauveur
Sèvres Anxaumont

Sillars
Smarves
Sommières St Romain
St Benoît
St Julien l'Ars
St Maurice Gençay
St Savin St Germain
St Saviol
Thuré Besse
Valdivienne
Verrières

DEPARTEMENTAL 2

Match n° 20694132 : Boivre (1) È Thuré Besse (1) en poule A du 18/11/18

Courriel du club de Boivre (18/11/18 à 20h52) signalant la blessure du joueur n° 8 MORIN Antoine (dents cassées)
Feuille de match rectifiée.

Dossier classé

Match n° 20694136 : Nord Vienne (1) È Cenon sur Vienne (1) en poule A du 18/11/18

Courriel du club de Cenon sur Vienne (19/11/18 à 10h38) signalant l'inversion du score de la rencontre.
Courriels de M. ARDILLON Stéphane, arbitre de la rencontre, (19/11/18 à 14h21) ainsi que du club de Nord Vienne (19/11/18 à 18h31) confirmant le gain du match par l'équipe de Cenon sur Vienne sur le score de 1 à 4.
Feuille de match rectifiée.

Dossier classé

DEPARTEMENTAL 3

Match n° 20694521 : Jaunay-Clan (1) È Poitiers Baroc (1) en poule B du 11/11/18

Courriel du club Poitiers Baroc (19/11/18 à 20h06)
Compte tenu des raisons invoquées par le club de Poitiers Baroc, la Commission accepte de décaler la rencontre au dimanche 20/01/19.
Par contre si un nouvel arrêté était posé sur le terrain de Jaunay Clan, la Commission serait contrainte de fixer le match à jouer le dimanche 23/12/18.

Dossier classé.

Match n° 20694528 : Valdivienne (1) È Civaux (1) en poule B du 17/11/18

Courriel de l'arbitre de la rencontre M. FATIHOU Ali (19/11/18) signalant, suite à des problèmes rencontrés avec la tablette, l'oubli de saisie des remplacements et des sanctions.
Feuille de match rectifiée.

Dossier classé

Évocation.

Participation à ce match au sein de l'équipe de Valdivienne (1) d'un joueur (licence n° 1182413217) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Valdivienne lequel peut formuler ses observations avant la date du 05/12/18 terme de rigueur.

Dossier en instance.

**Match n° 20694659 : St Maurice Gençay (1) È Fontaine le Comte (2) en poule C du 17/11/18**

Courriel de confirmation de réserve du club de St Maurice Gençay (18/11/18 à 12h13)

Réserve du club de St Maurice Gençay sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Fontaine le Comte, pour le motif suivant : des joueurs du club de Fontaine le Comte sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la feuille de match de l'équipe de Fontaine le Comte (1) évoluant en Régional 3 poule B le 11/11/18 contre Echiré St Gelais (2) qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé avec l'équipe supérieure lors de la rencontre précitée.

Considérant que **l'équipe de Fontaine le Comte (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de St Maurice Gençay.

Dossier classé.

Match n° 20694660 : Béruges (1) È Poitiers St Eloi (1) en poule C du 18/11/18

Courriel de confirmation de réserve du club de Béruges (18/11/18 à 18h28)

Réserves sur la qualification et/ou la participation des joueurs SLIMANE GEERAERT, LOSSENY SOUMAHORO, FERHAT AYDIN, AHSSUF MOHAMED, AHMET YOLOGLU, MARIO SILVA CA, ALI RESISSE, ADAR AYDIN, MOHAMEDLAMINE SYLLA, ADEM AYDIN, CHRISTIAN MONGNEHI, MOUSTAPHA SYLLA, EL WAHABOU HOMADY du club de Poitiers St Eloi pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de 2 joueurs mutés hors période.

La Commission,

Prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable en la forme.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique quant à leur qualification et leur participation.

Considérant que seuls deux joueurs sont mutés hors période : AYDIN Adar et SYLLA Moustapha et qualifiés.

Considérant que **l'équipe de Poitiers St Eloi (1) n'est pas en infraction** avec les dispositions réglementaires.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (38") seront débités au club de Béruges.

Dossier classé.

Match n° 20694661 : Fleuré (2) È Nieuil l'Espoir (2) en poule C du 18/11/18

Courriel du club de Fleuré (18/11/18 à 20h14) signalant une erreur d'identité de la personne inscrite comme délégué.

A défaut d'avoir l'identité du délégué, la Commission retire le nom inscrit sur la feuille de match.

Dossier classé

DEPARTEMENTAL 4**Match n° 20695187 : ACG Foot Sud 86 (2) È Poitiers Asptt (2) en poule D du 17/11/18**

1^{er} courriel du club de Poitiers Asptt du jeudi 15/11/18 à 20h55 signalant les problèmes qu'ils pensaient rencontrer à cause des blocages qui allaient avoir lieu sur Poitiers et ses alentours.

2^{ème} courriel du club de Poitiers Asptt du samedi 17/11/18 à 18h23 confirmant que l'équipe ne se rendrait pas à Civray pour le match.

Considérant que c'est le seul match qui n'a pu se dérouler ce jour.

Considérant que le club de Poitiers Asptt pouvait anticiper la récupération de ses maillots et éventuellement modifier son lieu de rendez-vous

Considérant que l'arbitre de la rencontre et son observateur étaient présents sur les lieux.

Considérant que l'équipe de Chauvigny (3) a pu disputer la rencontre prévue ce même jour à 18h sur le même terrain.

Pour ces motifs, la Commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Poitiers Asptt (2) avec 0 but à 3 et le retrait d'un point pour en donner le gain à l'équipe d'ACG Foot Sud 86 (2) avec 3 buts à 0 et 3 points.

Les frais de déplacement de l'arbitre Mme ALVARADO ROMERO Cinthia (42,40") et de l'observateur M. DESROCHE Christophe (19,98") sont à la charge du club de Poitiers Asptt ainsi que les frais d'ouverture de dossier (32")

Dossier classé.

**DEPARTEMENTAL 5****Match n° 20695583 : Civaux (2) È Montmorillon (4) en poule C du 18/11/18**

En raison d'une panne d'éclairage à Civaux, la rencontre en rubrique s'est déroulée sur le stade Jean Guillot à Montmorillon.

Accord des deux clubs.

La Commission remercie les deux clubs d'avoir tout mis en œuvre afin que le match puisse se jouer.

Courriel du club de Civaux (18/11/18 à 12h03) signalant l'entrée en jeu en deuxième période des remplaçants des deux équipes.

Feuille de match rectifiée.

Dossier classé

Match n° 20695649 : Montmorillon (4) - Civaux (2) en poule C du 07/04/19

Suite à l'inversion du match aller, la rencontre en rubrique se déroulera à Civaux le dimanche 07/04/19 à 15h.

Match n° 20695594 : Civaux (2) È Fleuré / Pouillé Tercé (3) en poule C du 24/11/18

En raison d'une panne d'éclairage à Civaux, la rencontre en rubrique est fixée le dimanche 25/11/18 à 15h sur le terrain de Civaux.

Match n° 20695725 : Chaunay (1) È Blanzay (1) en poule D du 25/11/18

Demande du club de Chaunay (19/11/18 à 18h36) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

Match n° 20695980 : Chasseneuil St Georges (3) È Poitiers Asptt (3) en poule F du 18/11/18

Courriel de confirmation de réserve du club de Chasseneuil St Georges (19/11/18 à 10h03)

La Commission,

Prend connaissance de la confirmation de réserve.

Considérant, que la réserve ne figure pas sur la FMI.

Sollicite de l'arbitre et de son accompagnateur un rapport ; puisqu'ils auraient assisté à la rédaction de ladite réserve sur la FMI à recevoir avant le mercredi 28/11/18.

Dossier en instance.

DEPARTEMENTAL 6**Match n° 20730936 : Sammarçolles (1) È Moncontour (2) en poule A du 18/11/18**

1^{er} forfait de l'équipe de Moncontour (2) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Moncontour.

Match n° 20730965 : ASM (3) È Monts sur Guesnes (1) en poule A du 25/11/18

En raison de l'occupation du terrain d'Angliers par un match de Coupe du Poitou (féminines), la rencontre en rubrique se déroulera sur le stade de St Jean de Sauves à 13h15

Match n° 20730981 : Vellèches (1) È Coussay les Bois (3) en poule B du 18/11/18

Courriel du club de Coussay les Bois (17/11/18 à 13h29)

1^{er} forfait de l'équipe de Coussay les Bois (3) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Coussay les Bois.

Match n° 20731070 : Ouzilly / Colombiers (2) È Avanton (2) en poule D du 18/11/18

Courriel du club d'Ouzilly (18/11/18 à 13h59)

3^{ème} forfait de l'équipe d'Ouzilly / Colombiers (2) (sans déplacement d'Avanton (2))

Amende de 15" au club d'Ouzilly.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe d'Ouzilly / Colombiers (2) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

Match n° 20731251 : Vouzailles (1) È Château Larcher (3) en poule H du 18/11/18

Courriel du club de Château Larcher (17/11/18 à 16h42)

2^{ème} forfait de l'équipe de Château Larcher (3) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Château Larcher.



CHAMPIONNAT FEMININ

Match n° 20737116 : Availles en Châtellerault (1) È Bressuire (2) en Départemental 1 du 18/11/18

Courriel de M. LAVRARD Benoît, arbitre de la rencontre, (19/11/18 à 14h26) signalant la blessure et le remplacement de l'arbitre Assistant 2 M. GAILLARD Anthony par M. NOMBALAY Gérard

Feuille de match complétée.

Dossier classé

Match n° 20729522: Vouneuil / Senillé St Sauveur (1) È Mirebeau (1) en Départemental 2 poule B du 11/11/18

Courriel du club de Mirebeau (12/11/18 à 10h36) signalant une erreur sur le score de la rencontre.

Courriel du club de Vouneuil sur Vienne (15/11/18 à 12h12) confirmant l'inversion du score de la rencontre sur la FMI ;

Feuille de match rectifiée.

Dossier classé

RESERVES NON CONFIRMEES

Match n° 20694133 : Le Envigne (1) . Beaumont St Cyr (2) en Départemental 2 poule A

Match n° 20694134 : Naintré (2) . Migné Auxances (2) en Départemental 2 poule A

Match n° 20694397 : La Pallu (1) . Ingrandes (1) en départemental 3 poule A

Match n° 20694532 : St Savin (2) . Jaunay Clan (1) en Départemental 3 poule B

Match n° 20694661 : Fleuré (2) . Nieuil l'Espoir (2) en Départemental 3 poule C

Match n° 20694795 : Avanton (1) . Poitiers 3 cités (3) en départemental 4 poule A

Match n° 20695588 : St Savin (3) . Bonnes (1) en Départemental 5 poule C

Match n° 20695716 : Vivonne (2) . St Maurice Gençay (2) en Départemental 5 poule D

Match n° 20731206 : ACG Foot Sud (3) . St Saviol (2) en Départemental 6 poule G

DIVERS

Courriels des clubs de Chasseneuil St Georges et Ste Eanne :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs de Mazerolles- Lussac et Poitiers Portugais:

Pris note

Courriel du club de Loudun :

Nécessaire fait.

NON SAISIE DES RESULTATS

Rencontres des 17 et 18/11/18.

- 1^{er} avertissement :

Départemental 6 : match n° 20731024 : Ozon (3) . Pleumartin / La Roche Posay (2) en poule C

NON UTILISATION de la FEUILLE de MATCH INFORMATISEE

Rencontres des 17 et 18/11/18.

- Dossier classé :

Féminines à 11 : match n° 20729527 : Poitiers Gibauderie (1) . Vouneuil / Senillé-St Sauveur (1) en Départemental 2 poule B

- 1^{er} avertissement :

Départemental 4 : Match n° 20695055 : Poitiers St Eloi (2) . Poitiers Portugais (1) en poule C
Aucune récupération des données la veille ou le jour du match

**TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI**

Amende de 24"

Rencontres des 17 et 18/11/18.

Match n° 20694928 : Sèvres Anxaumont (2) . Pleumartin / La Roche Posay (1) en Départemental 4 poule B (19/11/18 à 18h23)

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24" .

Rencontres des 17 et 18/11/18.

Match n° 20731069 Croutelle (2) . Montamisé (3) en D6D

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €

Prochaine réunion : le mercredi 28 novembre 2018 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, Gérard MOUSSAC.